RAPPORT ANNUEL

2019-2020

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT 6
2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS 7
2.1 SON INSTITUTION 7
2.2 SON MANDAT 7
2.3 SON TERRITOIRE 7
2.4 SA STRUCTURE 8
2.5 SES MEMBRES 9
2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION 10
2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF 12
2.8 SON COMITÉ EXPERT 12
2.9 SON PERSONNEL 13
3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS 14
3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES 14
3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES 16
3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 17
3.4 LA SUBVENTION 2018 19
3.5 FONDS DU LEADERSHIP POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE (FEFEC) 20
3.6 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV) 22
3.6.1 SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE VALEUR. 22
3.6.2 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES 22
3.6.2.1 FORMATION DES PROPRIÉTAIRES 22
3.6.2.2 VISITES CONSEILS 23
3.6.2.3 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES DÉGRADÉES 23
3.6.2.4 KIOSQUES 23

3.6.3 PROJETS FORESTIERS 24
3.6.3.1 MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER AFIN DE DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DES PEUPLEMENTS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE FAVORISER LEUR ADAPTATION DANS UN CONTEXTE DE DENSITÉ ÉLEVÉE DE CERFS DE VIRGINIE 24
3.6.3.2 GUIDE DE BONNES PRATIQUES FORESTIÈRES EN MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 24
3.6.3.3 AMÉNAGEMENT DES ÉRABLIÈRES ROUGES 24
3.7 AUTRES ACTIVITÉS 25
3.7.1 RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT DE LA MRC NICOLET-YAMASKA 25
3.7.2 JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC 25
3.7.3 CERTIFICATION FORESTIÈRE 25
4. PLAN D'ACTION 26
4.1 LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 28
4.2 LA SUBVENTION 2018 28
4.3 FONDS DU LEADERSHIP POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSIONS DE CARBONNE 28
4.4 LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER 29
4.5 CIBLES 31
5. BUDGET PRÉVISIONNEL 2019-2020 34

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2019-2020

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2019-2020

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2020

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2019-2020

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT

La principale raison d'être de l'Agence est sans aucun doute la livraison des programmes d'aide financière disponibles pour réaliser les travaux sylvicoles de mise en valeur avec la précieuse collaboration des agents de livraison accrédités. Une fois de plus, les attentes fixées par le Conseil d'administration en matière d'aménagement forestier ont été rencontrées et ce, malgré des conditions difficiles de mise en marché du bois. Comme si cela ne suffisait pas, le contexte créé par la COVID-19 est venu compliquer la fin de l'année financière. Le confinement décrété au mois de mars par le gouvernement a ralenti passablement les activités forestières. Toutefois, très tôt dans ce confinement, il a été établi que le secteur forestier était un service essentiel. Ainsi, les agents de livraison ont pu s'adapter et poursuivre leurs activités forestières.

Pour sa part, l'Agence a fermé ses bureaux dès que le confinement a été annoncé par les autorités. Toutefois, les employés ont pu assurer la continuité des activités en faisant du télétravail. À ce jour, les bureaux de l'Agence sont maintenus fermés au public, et les employés partagent leur temps de travail en télétravail, en sorties terrain ou en présences sporadiques aux bureaux, le tout dans le respect des directives de la santé publique.

Le Conseil d'administration a été mis au fait d'une situation quelque peu inusitée. En effet, des MRC de la région ont décidé de ne pas rémunérer leurs délégués qui siègent au Conseil d'administration de l'Agence. Cette situation est également présente dans plusieurs régions du Québec. Une intervention concertée a été faite par plusieurs agences auprès des autorités gouvernementales. Il va sans dire que cette position du monde municipale va à l'encontre des principes convenus lors de la formation des agences en 1995 qui visent une étroite collaboration des partenaires de la forêt privée. Les membres des conseils d'administration sont inquiets des conséquences potentielles qui peuvent découler des positions prises par ces MRC à l'égard de leurs délégués pour les représenter. L'absence de compensations financières pourrait se traduire par un manque d'élus municipaux présents au conseil d'administration de l'agence. Ce ne serait certainement pas une situation souhaitée par les partenaires nationaux et régionaux de la forêt privée puisque l'implication des élus municipaux est très importante pour assurer une bonne gestion administrative, le développement stratégique des agences et une réglementation municipale cohérente avec nos activités.

L'Agence mène plusieurs projets de front. En relation avec notre PPMV, les projets sur les changements climatiques et l'aménagement des érablières rouges font partie des principaux projets de développement en 2019-2020. D'ailleurs, à la lecture du présent rapport annuel des activités de l'Agence vous pourrez constater par vous-même l'ampleur des dossiers qui ont été traités.

La collaboration de tous les partenaires est essentielle pour assurer l'atteinte des objectifs. Au premier chef, je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration et le personnel du bureau de l'Agence sans qui tout cela ne serait pas possible.

En cette année marquée profondément par la COVID-19, le Conseil d'administration a décidé de reporter la tenue de l'Assemblée générale annuelle 2020 à l'automne. Cette décision a été prise dans le cadre de la protection des partenaires de l'Agence. Aussi, plutôt que de tenir l'AGA au moyen d'une plateforme virtuelle au mois de juin, le Conseil d'administration a préféré prendre le risque que le virus soit chose du passé l'automne prochain et ainsi tenir notre rencontre annuelle en présentiel. Quelle que soit la façon dont se tiendra l'AGA 2020, je nous en souhaite une bonne!

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SON MANDAT

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km^2 et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 249 396 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC) et 2 territoires autochtones.

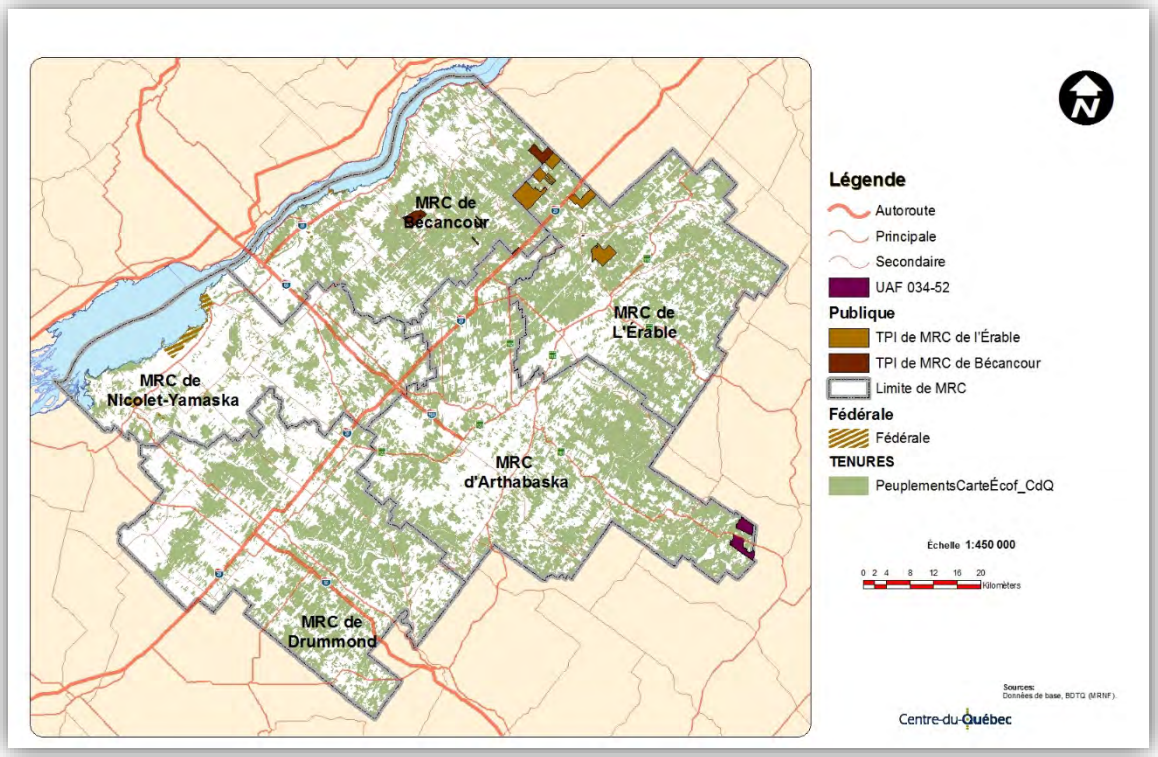

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2010 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale[1]	%
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les propriétaires de boisés.

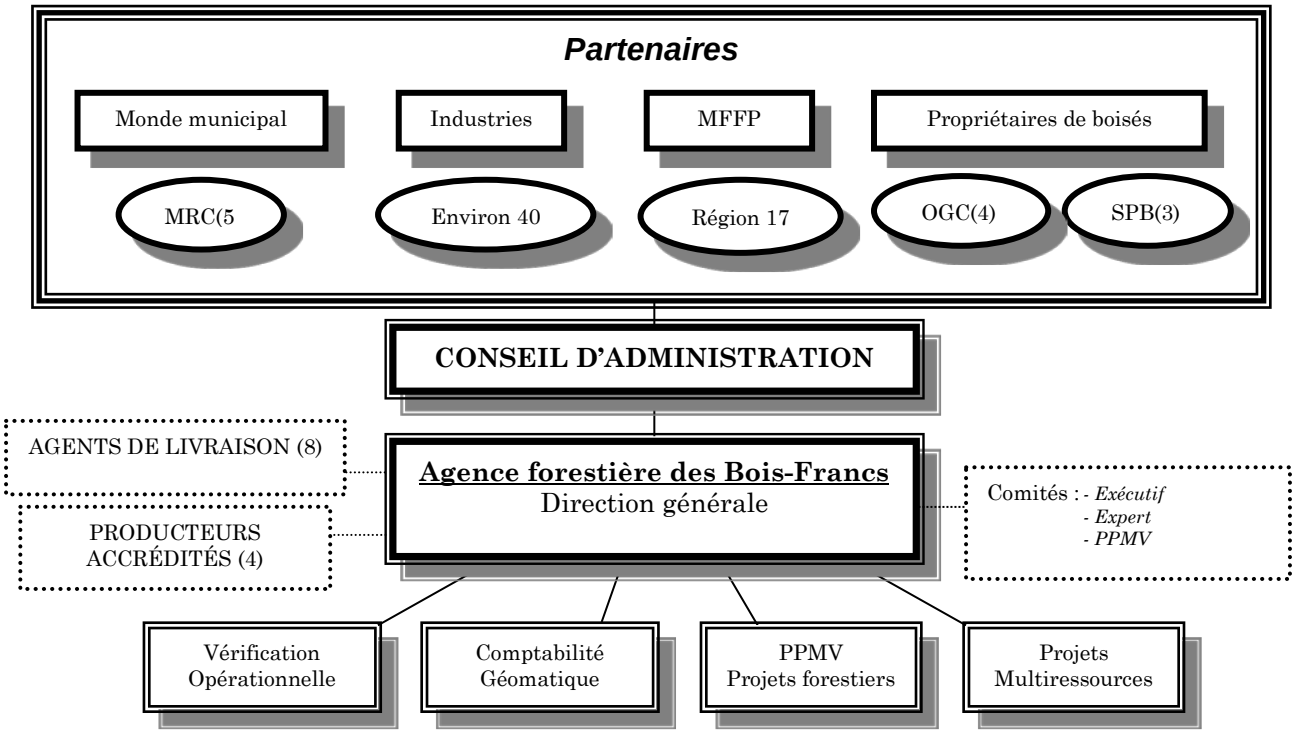

[1] Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

Les membres réguliers

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2020 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités

Organismes	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes	
Préverco - Division scierie	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers **Organismes**	**Sous-catégorie**
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB/SPF
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB/SPF
Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB/SPF

Les membres associés

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre associé: toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2020 sont :

Solifor Lotbinière, société en commandite	Grand propriétaire accrédité

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2020, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	***Administrateur***	***Organisme***	***Mandat***
Monde municipal	François Marcotte, prés.	MRC d'Arthabaska	2019-2021
	Yves Charlebois	MRC de l'Érable	2019-2021
	Stéphane Dionne	MRC de Drummond	2018-2020
	Jean-Guy Doucet	MRC de Nicolet-Yamaska	2018-2020
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2019-2021
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	n/a
	Yves Gauvreau		
Industrie	David Boisvert	Vexco inc	2018-2020
	Alain Thibeault	Préverco - Division scierie	2019-2021
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Alexandre Guay-Picard	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2019-2021
	André Morin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2018-2020
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2019-2021
	Ghislain Leblond	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2018-2020

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2020. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration a été portée sont :

- L'adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Le plan d'actions 2019-2020;
- La rémunération des représentants de MRC aux séances du Conseil d'administration;
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- Mise à jour du contrat d'accréditation;
- Modification du règlement sur le Plan d'aménagement forestier;
- Établissement d'une politique de placement des sommes provenant du PAMVFP;
- Changement de régime d'assurance collective;
- Les enjeux relatifs aux milieux humides et hydriques (PRMHH et règlementation);
- L'implication de l'Agence pour des mandats externes;
- La politique sur la protection et la sécurisation des investissements sylvicoles;
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec;
- Reboisement des friches agricoles
- Mobilisation des bois.

2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussions ou décisions au conseil d'administration.

Au 31 mars 2020, le comité exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Alexandre Guay-Picard	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

2.8 SON COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes d'aide financière.

Au 31 mars 2020, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Propriétaires (OGC)	Gabriel Beaudoin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Alexandre Guay-Picard	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers région Québec
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs bois Centre-du-Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Les membres du comité expert se sont réunis à une occasion au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2020. Les sujets qui ont été discutés sont :

- Bulletin de la vérification opérationnelle
- Modalités régionales de la livraison des programmes d'aide financière
- Reboisement des friches agricoles
- Compensation pour l'hébergement des travailleurs hors région

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du Conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités. Mandatés par le Conseil d'administration, ils sont également présents sur différentes tables de travail telles que les Organismes de bassin-versant, le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec et l'Association forestière du Sud-du-Québec.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Guy Larochelle, ing. f.	Directeur général Gestion des programmes d'aménagement Gestion du personnel Secrétaire du Conseil d'administration Responsable de l'Agence
Carine Annecou, ing. f.	Chargée de projets Suivi et mise en œuvre du PPMV Aménagement des forêts feuillues Projets forestiers spéciaux et de recherche Soutien technique aux agents de livraison
Céline Brault, tech. adm.	Adjointe à la direction Gestion comptable Soutien administratif aux programmes Soutien administratif général Géomatique Secrétariat
Steve Lemay, tech. for.	Agent vérificateur Vérification opérationnelle des programmes d'aide Support technique aux agents de livraison Soutien technique autres projets forestiers Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
Rosemarie Léger, étudiante en géomatique (De janvier à avril 2020)	Stagiaire Analyses géomatiques Support technique en géomatique Cartes thématiques

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2019-2020. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. L'Agence complète ainsi sa vingt-quatrième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2018-2019	**2019-2020**
Ministre « programme régulier »	1 896 200 $	**1 896 200 $**
Ministre « Subvention 2018 »	511 672 $	**544 691 $**
Ministre « programme FEFEC »		**5 367 $**
Industrie[2]	319 927 $	**307 013 $**
TOTAL	2 727 799 $	**2 753 271 $**

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00$/m^{3}s du 26 octobre 2011 à ce jour. Les 38 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2019-2020 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

9009-6645 QC inc (Moulin St-André)
Adélard Goyette et fils Ltée.
Armand Duhamel et fils inc.
Bardeaux et cèdre St-Honoré
Belle-Ripe inc.
Blanchette et Blanchette inc.
Bois Cargault inc.
Bois Daaquam inc. (St-Pamphile)
Bois Daaquam inc. (St-Juste-de-Bretenière)
Carrier et Bégin inc.
Clermond Hamel Ltée
Commonwealth Plywood Ltée (Ste-Thérèse)
Éloi Moisan inc.
Fontaine inc.
Groupe Crête de St-Faustin inc
Groupe Crête Division Riopel inc.
Groupe NBG inc.
Les Bois Poulin inc.
Les Planchers Mercier inc.
Les Produits forestiers D.G. Ltée
Les Spécialistes du Bardeau de Cèdre inc.
Mobilier Rustique inc.
Multibois F.L. inc.
Papiers Domtar inc (Windsor)
Prévervo – Division scierie
Produits de bois Réginald Dingman et fils
Produits forestiers Arbec SENC
René Bernard inc. (Inrené Grondin inc.)
Scierie Alexandre Lemay et fils
Scierie Carrière Sawmill ltée
Scierie Dion et fils
Scierie Lapointe et Roy Ltée
Scierie West Brome inc.
Silicium Québec sec
Stella Jones inc.
Transfobec Mauricie
Usines USA
Vexco inc.

[2] En 2019-2020, la contribution des industries inclut un montant de 2 286,35 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m^3s)

MRC	2018-2019	**2019-2020**
Arthabaska	**116 226**	**93 200**
Bécancour	**52 690**	**56 003**
Drummond	**19 864**	**33 719**
Érable	**100 275**	**101 090**
Nicolet-Yamaska	**21 383**	**20 714**
TOTAL	**310 438**	**304 726**

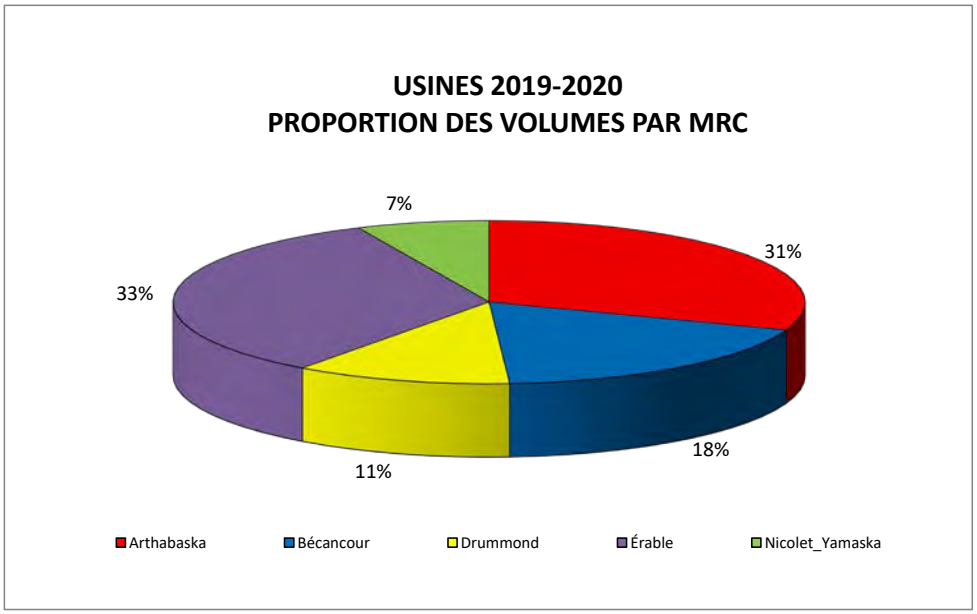

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m^3s)

ESSENCE	2018-2019	**2019-2020**
Sapin et épinette	152 966	**157 402**
Mélèze	2	**1 249**
Pins	22 788	**27 377**
Pruche	3 056	**2 269**
Thuya	4 036	**4 840**
Résineux mélangés	69 317	**30 907**
Bouleau jaune	132	**108**
Bouleau à papier	34	**10**
Érable rouge	88	**108**
Érable à sucre	86	**116**
Feuillus autres	35 237	**35 902**
Peupliers	22 696	**44 438**
TOTAL	310 438	**304 726**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m^3 solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Sapin, épinette, pin gris	215 522	169 679	168 767	169 808	199 420	159 194
Autres résineux	136 166	48 435	69 185	66 999	56 879	69 471
Feuillus mélangés	584 029	11 000	33 782	27 634	22 380	28 867
Peupliers	81 124	46 410	46 239	42 745	34 969	50 988
Total	**1 016 841**	**275 524**	**317 973**	**307 186**	**313 647**	**308 520**

Globalement, les volumes récoltés en 2019-2020 représentent 30% de la possibilité forestière comparativement à 31% l'année précédente. Par ailleurs, il s'agit d'une augmentation de 12% par rapport à l'année 2015-2016 (année précédente au programme de mobilisation des bois et à la Subvention 2018) du volume de bois mis en marché. Les efforts de mobilisation des bois auront eu, encore cette année, certains effets positifs sur la récolte. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	***Organisme***	***Valeur***	***Total***
Ministre	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	3 500 $	3 500 $
Monde municipal	M. François Marcotte[1]	2 100 $	5 950 $
	MRC de Bécancour	350 $	
	M. Stéphane Dionne[1]	1 400 $	
	MRC de l'Érable	1 050 $	
	M. Jean-Guy Doucet et Mme Denise Gendron[1]	1 050 $	
Industrie	Préverco - Division scierie	2 100 $	2 800 $
	Vexco inc.	700 $	
Propriétaires (OGC)	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	350 $	3 150 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 400 $	
	Société Sylvicole Arthabaska-Drummond	1 400 $	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	2 100 $	4 200 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2 100 $	
	Total des contributions:	**19 600 $**	**19 600 $**

1 : La MRC ne verse pas de compensation financière à son délégué pour assister aux activités de l'Agence.

3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2019-2020, 1 944 732 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 323 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 6021 $/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles de récolte de bois ont été réalisés sur 348 ha sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

À noter qu'en regard de la décision du Rendez-vous de la forêt privée relative aux attentes de l'industrie forestière par rapport à l'utilisation des fonds provenant de leurs contributions, le Conseil d'administration a résolu de maintenir le niveau d'efforts consentis antérieurement dans la réalisation de travaux commerciaux. Toutefois, les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois tel que demandé par le MFFP dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 73 480 m^3 de bois soit 27% de moins que l'année précédente. De plus, les producteurs ont conservé 3 359 m^3 pour un usage personnel.

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2018-2019	**2019-2020**
Préparation de terrain	293 ha	**220 ha**
Mise en terre	449 825 plants	**566 616 plants**
Entretien de plantation	258 ha	**268 ha**
Traitements non commerciaux	100 ha	**122 ha**
Traitements commerciaux	1 741 ha	**1 333 ha[3]**

[3] Inclut 456 ha en martelage, 529 ha en travaux commerciaux et 348 ha en aide technique à la mobilisation de bois

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2018-2019	%	2019-2020	%
Préparation de terrain	286 036 $	14,0 %	**215 771 $**	**11,1 %**
Mise en terre	227 415 $	11,1 %	**308 345 $**	**15,9 %**
Entretien de plantation	444 462 $	21,8 %	**492 342 $**	**25,3 %**
Traitements non commerciaux	137 469 $	6,7 %	**191 750 $**	**9,9 %**
Traitements commerciaux	946 422 $	46,4 %	**736 524 $**	**37,8 %**
TOTAL	2 041 804 $	100 %	**1 944 732 $**	**100 %**

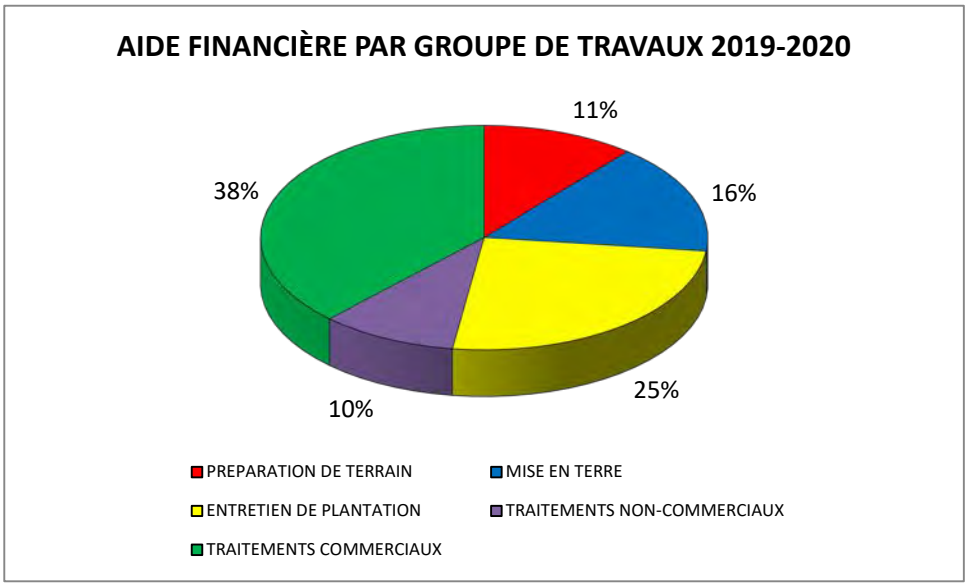

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2018-2019		2019-2020		Objectif
	Montant	%	**Montant**	**%**	**%**
Arthabaska	645 579 $	31,7 %	**525 052** $	**27,0 %**	**29,7 %**
Bécancour	479 917 $	23,5 %	**469 711** $	**24,2 %**	**17,9 %**
Drummond	208 843 $	10,2 %	**243 436** $	**12,5 %**	**20,6 %**
Érable	600 577 $	29,4 %	**581 292** $	**29,9 %**	**23,0 %**
Nicolet-Yamaska	106 888 $	5,2 %	**125 242** $	**6,4 %**	**8,8 %**
TOTAL	2 041 804 $	100 %	**1 944 732** $	**100 %**	**100 %**

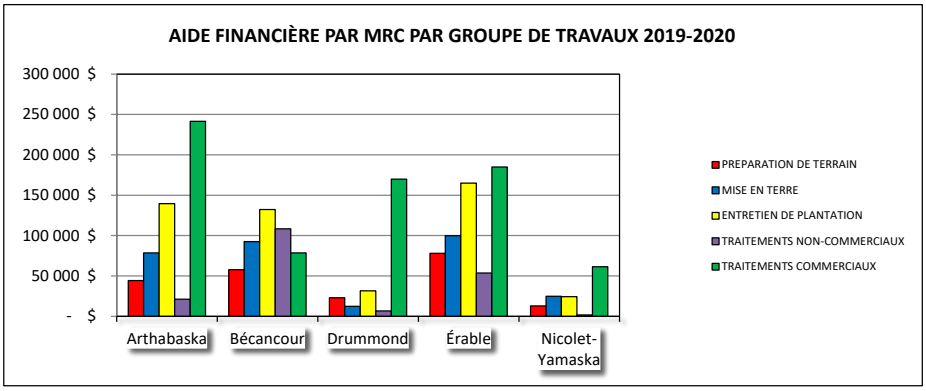

3.4 LA SUBVENTION 2018

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis à la disposition des producteurs forestiers du Québec un montant supplémentaire de 41 M$ par année pour cinq ans (2018-2019 à 2022-2023) dans le cadre de la Subvention 2018 qui est apparentée au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Toutefois, selon les orientations édictées par le MFFP, l'Agence doit investir les fonds provenant de cette subvention sur une période de 3 ans soit de 2018-2019 à 2020-2021.

Cette Subvention s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan stratégique du MFFP sur la mobilisation des bois en forêt privée. Comme le territoire de l'Agence ne vise pas en priorité la remise en production d'aires mal régénérées suite à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, cette Subvention doit être dédiée exclusivement à la réalisation de travaux commerciaux dans le but de stimuler la récolte de bois par les producteurs forestiers.

La Subvention 2018 est administrée de la même façon que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Pour la région du Centre-du-Québec, c'est une somme de 544 691 $ qui est ainsi venue bonifier le Programme régulier de l'Agence.

Dans le cadre de la Subvention 2018, un montant de 544 691 $ a été versé en aide financière pour la réalisation de travaux de mise en valeur visant la récolte de bois. Un total de 88 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 6 190 $/producteur.

L'ensemble des traitements commerciaux réalisés sur 598 ha ont permis de récolter 47 936 m^3 de bois soit une augmentation de 14.3% par rapport au programme de Mobilisation des bois de l'année précédente. Le budget était toutefois supérieur de 13% à l'enveloppe sylvicole du programme de Mobilisation des bois de l'année précédente. De plus, les producteurs ont conservé un volume de 1 441 m^3 pour un usage personnel.

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
SUBVENTION 2018

MRC	SUBVENTION 2018		**SUBVENTION 2018**	
	2018-2019		**2019-2020**	
	Montant	%	**Montant**	**%**
Arthabaska	219 626 $	45,5 %	**193 329 $**	**35 %**
Bécancour	125 348 $	25,9 %	**55 722 $**	**10 %**
Drummond	62 007 $	12,8 %	**119 873 $**	**22 %**
Érable	62 248 $	12,9 %	**157 798 $**	**29 %**
Nicolet-Yamaska	13 883 $	2,9 %	**17 699 $**	**3 %**
TOTAL	483 112 $	100 %	**544 691 $**	**100 %**

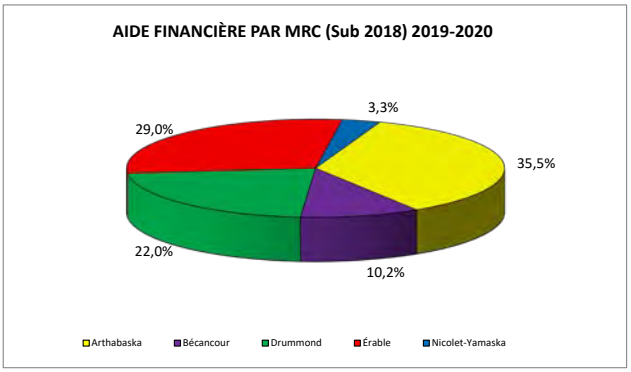

3.5 FONDS DU LEADERSHIP POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE (FEFEC)

La cadre de gestion de ce programme indique que le FEFEC doit permettre aux provinces et aux territoires de livrer leurs engagements visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). L'amélioration des puits de carbone et la réduction des GES dans le secteur de la foresterie comptent parmi les priorités du programme. Le projet du Gouvernement du Québec vise l'accroissement des puits de carbone par le boisement de superficies additionnelles à sa programmation régulière.

Ce programme est rendu possible grâce à une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Le FEFEC s'inscrit dans la bonification du PAMVFP pour le boisement de superficies en friche. Ces friches en forêt privée ont été identifiées où les gains pour la séquestration de carbone additionnelle sont les plus importants. Une contribution du FEFEC, autour de 25 M$ sur cinq ans en forêt privée, permet de réaliser les actions supplémentaires prévues à ce projet et augmentera la séquestration des GES, comme défini par le FEFEC.

L'objectif général est de boiser 5000 ha de friches herbacées ou embroussaillées au cours des 5 prochaines années. L'objectif établi pour la région du Centre-du-Québec est de 130 ha sur deux ans. Les travaux admissibles à ce programme sont la préparation de terrain, le reboisement ainsi que l'entretien de plantation.

En 2019-2020, seuls des travaux de préparation de terrain ont été réalisés pour un montant de 5 367 $ sur 5,5 ha. Ces travaux ont exécutés chez 5 producteurs forestiers.

3.6 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts, de la Subvention 2018 et du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone qu'elle administre. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces activités s'est effectuée du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les agents de livraison ont présenté à l'Agence 533 prescriptions de travaux sylvicoles et 577 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux Programmes lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 18 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 3,3 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités admissibles. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des Programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a vérifié 71 traitements pour un échantillonnage de vérification de 14,3 % des traitements représentant 20,7 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2019-2020 % Conformes**	2018-2019 % Conformes
Préparation de terrain	**57**	**6**	**10,5 %**	**23 418 $**	**10,9 %**	**94,3 %**	95,7 %
Mise en terre	**111**	**20**	**18,0 %**	**57 085 $**	**18,5 %**	**89,8 %**	92,0 %
Entretien	**112**	**17**	**15,2 %**	**100 924 $**	**20,5 %**	**93,6 %**	93,9 %
Traitements non commerciaux	**50**	**9**	**18,0 %**	**27 565 $**	**14,4 %**	**94,1 %**	93,3 %
Traitements commerciaux	**277**	**19**	**6,8 %**	**78 287 $**	**11,7 %**	**94,0 %**	93,8 %
Général	**607**	**71**	**11,6 %**	**287 279 $**	**15,3 %**	**92,7 %**	93,7 %

Pour les traitements réalisés dans le cadre de la Subvention 2018, l'Agence a vérifié 14 traitements représentant une vérification de 9,0 % des traitements et 16,3 % de la valeur des traitements réclamés.

SUBVENTION 2018						
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2019-2020 % Conformes**
Traitements commerciaux	**156**	**14**	**9,0 %**	**72 623 $**	**16,3 %**	**92,9 %**
Général	**156**	**14**	**9,0 %**	**72 623 $**	**16,3 %**	**92,9 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Programme FEFEC, l'Agence a vérifié 1 traitement représentant une vérification de 20 % des traitements et 28,1 % de la valeur des traitements réclamés.

FEFEC						
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2019-2020 % Conformes**
Préparation de terrain	**5**	**1**	**20,0 %**	**1 509 $**	**28,1 %**	**92,0 %**
Général	**5**	**1**	**20,0 %**	**1 509 $**	**28,1 %**	**92,0 %**

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance suivants :

- La prescription sylvicole : administratif, technique et terrain
- Le rapport d'exécution : administratif, technique, qualité et quantité
- Suivi des plantations
- Respect de la programmation annuelle des travaux
- Qualité des documents transmis à l'Agence
- Utilisation des allocations budgétaires

Ces onze critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères qualité et quantité du rapport d'exécution de même que le critère terrain de la prescription sylvicole ont une importance significative plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2019-2020, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 97,02%. La moyenne obtenue pour les trois dernières saisons est de 96,36% et les résultats spécifiques des agents de livraison sont pris en compte pour l'attribution des allocations budgétaires 2020-2021.

3.6 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)

3.6.1 SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE VALEUR

À travers la mise en œuvre de ses activités régulières ainsi que de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et rencontrer les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2019-2020 les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

- la protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (objectifs #1 et 2);
- la protection des cours d'eau (objectif #3);
- la protection des sols (objectif # 4);
- la conservation des milieux humides (objectif #5);
- le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectifs #7 et # 8);
- la santé des forêts (objectif #10);
- la mise en valeur des peuplements à dominance feuillue (objectifs #11 et #12);
- l'intensification de l'aménagement forestier (objectifs #13 et #14);
- l'Optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière (objectif #15);
- la génération de revenus provenant de la forêt privée (objectif #17 et #18);
- la recherche d'autres sources de financement (objectif #19)
- la valorisation de l'aménagement forestier (objectif #20)
- l'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif # 21)
- la rétention et le recrutement de la main d'œuvre forestière (objectif #22)
- la création d'une culture forestière (objectif #23)
- la réalisation des actions prévues au PPMV (objectif #24).

3.6.2 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

3.6.2.1 FORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'Agence a confié le mandat de transfert de connaissances aux propriétaires de boisés aux Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont coordonné

13 séances de formation dispensées à 86 propriétaires de la région. Les cours sur l'abattage directionnel et sur l'affûtage et l'entretien de la scie mécanique se sont donnés à sept et trois reprises respectivement. Les autres cours qui ont été donnés aux producteurs sont Façonnage et classement du bois (1), Initiation à la cueillette des plantes comestibles (1), Initiation à l'identification des champignons forestiers comestibles (1). Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du Québec a aussi dispensé une formation sur les milieux humides aux intervenants en forêt privée de la région.

Les formations données par les Syndicats de producteurs de bois l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. L'ensemble des formations dispensées par les Syndicats de producteurs de bois sont toujours très populaires auprès des propriétaires de boisés privés.

3.6.2.2 VISITES CONSEILS

L'Agence a rendu disponibles les visites conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur forestier ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur les travaux potentiels sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leur demande. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncières du MFFP.

En 2019-2020, les agents de livraison ont effectué 92 visites conseils chez des propriétaires forestiers.

3.6.2.3 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES DÉGRADÉES

Depuis plusieurs années, l'Agence a mis en œuvre une stratégie d'aménagement visant l'amélioration de peuplements composés d'essences feuillues dégradées. C'est au moyen de travaux d'enrichissements en feuillus nobles que cette stratégie s'est déployée.

Ainsi, de façon à établir les meilleurs scénarios sylvicoles à exécuter suite à ces traitements d'enrichissements, le projet de transfert de connaissances vise à aider à déterminer les meilleurs travaux à exécuter afin d'assurer le plein développement des plants de feuillus nobles mis en terre. Depuis 2015, l'Agence a implanté des dispositifs dans lesquels du chêne rouge a été reboisé en sous-couvert de peuplements feuillus dégradés. Des mesures de croissance ont été prises en 2015, 2016 et 2017. Les dernières mesures seront prises au cours de l'année 2020.

3.6.2.4 KIOSQUES

L'Agence a aussi tenu un kiosque d'information à « *La journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec »* à laquelle près de 1500 personnes ont participé, et à la « *Journée INPACQ acéricole 2020* » qui a attiré 550 personnes.

3.6.3 PROJETS FORESTIERS

3.6.3.1 MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER AFIN DE DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DES PEUPLEMENTS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE FAVORISER LEUR ADAPTATION DANS UN CONTEXTE DE DENSITÉ ÉLEVÉE DE CERFS DE VIRGINIE

Le promoteur de ce projet est Aménagement forestier coopératif de Wolfe et l'Agence agit comme chargée de projet.

Ce projet a démarré en 2017-2018 et se terminera au mois de décembre 2020. Il comporte quatre principales activités, soient:

1. Effectuer un portrait régional de vulnérabilité (livrable : carte de vulnérabilité des peuplements forestiers aux changements climatiques);

2. Proposer des mesures d'adaptation aux changements climatiques (livrables : guide sylvicole, travaux de recherches universitaires);

3. Mettre en place un dispositif de recherche universitaire sur l'adaptation des érablières mixtes aux changements climatiques. (livrable : un dispositif de 30 ha de travaux de coupes à différents taux de prélèvements et différentes options de rétention d'espèces.);

4. Transfert de connaissances (livrables : formation, colloque, visite virtuelle).

Les dispositifs de recherche ont été implantés dans la forêt Drummond ainsi que sur les terres publiques intramunicipales de la MRC de Bécancour. De plus, le premier tome du guide d'aménagement en fonction des changements climatiques a été finalisé en mai 2020.

Le projet est supporté financièrement par le programme Action-Climat Québec du MELCC et Ouranos. Il compte également plusieurs autres partenaires dont l'UQAM, l'UQO, MITACS, les MRC Drummond et de Bécancour, la Société sylvicole Arthabaska-Drummond inc. et le promoteur du projet, AFCW.

3.6.3.2 GUIDE DE BONNES PRATIQUES FORESTIÈRES EN MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Au Centre-du-Québec, la préoccupation pour les milieux humides est très élevée car ils constituent près de 20 % du territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs. Également, plus de 5 000 ha d'investissements sylvicoles ont été réalisés dans ces milieux entre 2003 à 2015 selon les nouvelles statistiques du MFFP. L'Agence s'est engagée à rédiger un guide des bonnes pratiques forestières en milieux humides et hydriques avec la collaboration de plusieurs organismes (MFFP, MELCC, ULaval, CRECQ, FPFQ, la FFQ et des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée) pour faire bénéficier d'autre région de son expertise sylvicole et contribuer au développement de la sylviculture au Québec.

Le financement de ce projet est assuré par le PADF, la FFQ ainsi que les contributions bénévoles des collaborateurs.

3.6.3.3 AMÉNAGEMENT DES ÉRABLIÈRES ROUGES

De récentes simulations effectuées par le MFFP et présentées au Carrefour forêts 2019 ont démontré que les régions à hauts risques de perte d'habitat pour plusieurs espèces forestières incluaient le Centre-du-Québec. Heureusement, il semble qu'à la lumière de ces dernières simulations, l'érable rouge démontre une capacité d'adaptation intéressante malgré sa sensibilité aux sécheresses et à la carie. Ainsi, dans une optique de création de valeur économique et de résilience des écosystèmes forestiers, des actions d'éducation et de pratiques

sylvicoles doivent être entreprises visant à améliorer les jeunes peuplements d'érables rouges en bouquet en majorité dégradés.

L'agence construit actuellement une formation qui permettra aux conseillers forestiers d'intégrer des apprentissages au sujet du diagnostic des tiges et de l'aménagement durable des érablières rouges en bouquet avec la collaboration d'un expert. Pour compléter la formation de terrain, l'Agence produira une revue de littérature et une fiche synthèse pratique pour aider les aménagistes dans l'application des acquis de la formation par l'exécution de travaux spécifiques. Deux articles vulgarisés seront aussi publiés dans le progrès forestier pour l'intérêt de la population.

Le financement de ce projet est assuré par le PADF.

3.7 AUTRES ACTIVITÉS

3.7.1 RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT DE LA MRC NICOLET-YAMASKA

Le règlement de contrôle intérimaire de la MRC Nicolet-Yamaska a été remplacé par un règlement régional relatif au déboisement. À la demande de la MRC Nicolet-Yamaska, ce nouveau règlement a été rédigé par l'Agence au cours de l'année 2016 et mis en vigueur le 21 décembre 2016. Depuis ce jour, l'Agence joue le rôle d'inspecteur municipal en s'assurant du respect des dispositions du nouveau règlement et en émettant les demandes de certificat d'autorisation sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

3.7.2 JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Dans le cadre de l'organisation de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, l'Agence a été mandatée comme chargée de projet par le MRC de l'Érable qui est le gestionnaire de cet événement. L'Agence avait comme mandat de solliciter les partenaires financiers, les exposants ainsi que d'assurer toute la logistique qui s'y rattachait.

Cet évènement s'est déroulé le samedi 21 septembre 2019 au Mont-Apic à St-Pierre-Baptiste. Cette journée a connu un accroissement de son niveau de participation avec près de 1500 visiteurs. L'activité a regroupé 85 kiosques très diversifiés qui présentaient leurs offres de services et leurs différents produits et équipements dans les domaines forestiers, acéricole et plusieurs autres. De plus, des conférenciers passionnés ont su captiver l'auditoire. C'est le cas notamment du biologiste bien connu M. Stéphane Guay qui, par sa présentation, a su propager son amour pour l'acériculture aux visiteurs présents et a pris le temps de répondre aux nombreuses questions. À cela s'ajoute, les trois ateliers en forêt ainsi que la présentation d'ateliers sur l'affûtage et l'entretien de la débroussailleuse et de la scie mécanique

3.7.3 CERTIFICATION FORESTIÈRE

En 2019-2020, seuls les membres d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe dans les municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens étaient certifiés. Ces propriétés certifiées totalisent 6 377 ha boisés. Ces lots boisés font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud-du-Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

4. PLAN D'ACTION

Le plan d'action du Plan de Protection et de Mise en Valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable soit, les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Le plan d'action du PPMV est illustré à la page suivante :

L'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec

Environnement

Valeurs	Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels	(**#1**) Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles
	(**#2**) Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec
La protection des cours d'eau	(**#3**)Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine
La protection des sols forestiers	(**#4**) Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers
La conservation des milieux humides	(**#5**) Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité	(**#6**) Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles
	(**#7**) Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques
	(**#8**) Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés
	(**#9**) Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière
La santé des forêts	(**#10**) Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises

Économie

Valeurs	Objectifs
La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue	(**#11**) Produire des bois feuillus de grande valeur
	(**#12**) Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées
L'intensification de l'aménagement forestier	(**#13**) Optimiser le retour sur l'investissement
	(**#14**) Gérer l'arrivée massive des superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale
L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière	(**#15**) Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts
La gestion intégrée des ressources du territoire	(**#16**) Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse
La génération de revenus	(**#17**) Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP
	(**#18**) Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles
La recherche d'autres sources de financement	(**#19**) Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec

Société

Valeurs	Objectifs
La valorisation de l'aménagement forestier	(**#20**) Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du DD
L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé	(**#21**) Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière	(**#22**) Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La création d'une culture forestière régionale	(**#23**) Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
La réalisation des actions prévues au PPMV	(**#24**) Mettre en œuvre le PPMV

En plus de la mise en œuvre de son PPMV, l'Agence compte réaliser en 2020-2021 certaines actions à caractères plus particuliers qui répondent à des objectifs spécifiques des autorités gouvernementales.

4.1 LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantations à exécuter.

Groupe de travaux	**Programmation 2020 - 2021**	
Préparation de terrain (ha)	220	221 626 $
Mise en terre de plants (Mpl)	550	299 430 $
Entretien plantation et régénération naturelle (ha)	250	460 994 $
Traitements non-commerciaux (ha)	100	158 471 $
Traitements commerciaux (ha)	490	532 348 $
Martelage (ha)	440	67 370 $
Aide mobilisation des bois (ha)	350	92 831 $
Total		1 833 069 $

4.2 LA SUBVENTION 2018

Par ailleurs, la Subvention 2018 permet à l'Agence de réaliser davantage de travaux commerciaux dans le cadre de la stratégie de mobilisation des bois du MFFP. L'année 2020-2021 sera la troisième et dernière année de la période prévue pour les investissements de cette subvention.

Groupe de travaux	**Programmation 2020 - 2021**	
Traitements commerciaux (ha)	400	449 527 $
Martelage (ha)	350	52 906 $
Aide mobilisation des bois (ha)	150	39 067 $
Total		541 500 $

4.3 FONDS DU LEADERSHIP POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSIONS DE CARBONNE

Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) vise à effectuer du boisement de friches agricoles dans un contexte de lutte contre les changements climatiques. En 2020-2021, l'Agence concentrera ses efforts au boisement de 120 000 plants et aux préparations de terrains de 80 ha.

Groupe de travaux	**Programmation 2019 - 2020**	
Préparation de terrain (ha)	80	31 000 $
Mise en terre (Mplants)	120	64 000 $
Total		95 000 $

4.4 LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Au cours des deux prochaines années l'Agence sera particulièrement active dans plusieurs secteurs de développement notamment au niveau de la mise en valeur des érablières rouges, des changements climatiques et des milieux humides. Voici les principaux dossiers qui seront traités :

4.4.1 Projet de recherche sur l'érablière rouge et les changements climatiques

L'Agence collabore avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à la réalisation d'un projet sur l'érablière rouge dans le contexte de changements climatiques. Un guide sylvicole sera réalisé par l'Agence ainsi qu'une carte de vulnérabilité.

4.4.2 Guide sylvicole dans les milieux humides et hydriques

Au Centre-du-Québec, les préoccupations pour les milieux humides et hydriques sont très élevées car ils constituent près de 20 % du territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs. L'Agence s'est engagée à rédiger un guide des bonnes pratiques forestières en milieux humides et hydriques avec la collaboration de plusieurs organismes (MFFP, MELCC, ULaval, CRECQ, FPFQ, Agences) pour faire bénéficier d'autres régions de son expertise sylvicole et contribuer au développement de la sylviculture au Québec.

4.4.3 Aménagement des érablières rouges

De récentes simulations effectuées par le MFFP et présentées au Carrefour forêts 2019 ont démontré que les régions à hauts risques de perte d'habitat pour plusieurs espèces forestières incluaient le Centre-du-Québec. Heureusement, il semble qu'à la lumière de ces dernières simulations, l'érable rouge démontre une capacité d'adaptation intéressante. Ainsi, dans une optique de création de valeur économique et de résilience des écosystèmes forestiers, des actions d'éducation et de pratiques sylvicoles doivent être entreprises visant à améliorer les jeunes peuplements d'érables rouges en bouquet en majorité dégradés.

Le but du projet est de développer une approche sylvicole intelligente pour les peuplements d'érablière rouge par bouquet.

L'agence construit actuellement, dans le cadre d'un support financier provenant du PADF, une formation qui permettra aux conseillers forestiers d'intégrer des apprentissages au sujet du diagnostic des tiges et de l'aménagement durable des érablières rouges en bouquet avec la collaboration d'un scientifique

Pour compléter la formation de terrain, l'Agence souhaite produire une fiche synthèse pratique pour aider les aménagistes dans l'application des acquis de la formation par l'exécution de travaux spécifiques.

Les agents de livraison seront sollicités pour réaliser des travaux en fonction des informations émergeantes de la formation. Cela représente un total de 17 ha en 2019 répartis entre quelques conseillers forestiers soucieux de l'aménagement forestier durable dans ce contexte particulier. L'Agence souhaite pouvoir effectuer d'autres travaux en 2020 suite aux premières expériences menées en 2019.

4.4.4 Reboisement en essences feuillues

Plusieurs autres initiatives seront menées dans le cadre de la mise en œuvre du PPMV. Notamment, dans le cadre des changements climatiques et du maintien de la biodiversité, la forêt privée a avantage à mettre en œuvre des pratiques sylvicoles visant la résilience et la diversité spécifique des forêt privées. Dans ce sens, l'utilisation d'essences feuillues adaptées est un moyen permettant d'atteindre ces objectifs. Plusieurs agences ont demandé au MFFP, suite au colloque sur la plantation des feuillus tenu au printemps 2018, de former un comité provincial d'experts (scientifiques et pratiques) ayant pour mandat de proposer et de recommander au MFFP des traitements spécifiques dédiés aux essences feuillues dans un contexte de changements climatiques mais aussi des pistes de transferts de connaissances vers les conseillers forestiers de toutes les régions préoccupées par la mise en valeur des feuillus nobles. Le MFFP a accueilli l'idée mais ne désire pas mettre en œuvre de ce projet. Un groupe d'agences et d'experts ont mis en place une table de travail à cet effet. Des recommandations seront élaborées de façon à influencer l'établissement d'actions visant à accroître la place du reboisement en essences feuillues nobles en forêt privée.

4.5 CIBLES

En fonction des quatre objectifs du nouveau programme élaboré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les agences de mises en valeur de la forêt privée doivent établir des cibles en fonction d'un plan d'action uniforme fixé provincialement. Pour l'année 2019-2020, le tableau suivant illustre le plan d'actions convenu ainsi que les résultats :

Budget global 2019-2020 estimé de l'AGENCE (tous les revenus à l'exception de la Subvention 2018) : 2 469 301 $

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultats	Résultats par rapport à la cible	Commentaires *(le cas échéant)*
						%	
1 et 2	Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies par l'AGENCE en *Traitements sylvicoles* ***non commerciaux***	$	1 011 170	1 232 861	122	La mobilisation des bois exerce une pression sur la remise en production des aires récoltées
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en *Traitements sylvicoles* ***non commerciaux***	ha	739	886	120	La mobilisation des bois exerce une pression sur la remise en production des aires récoltées
		Sommes investies par l'AGENCE dans ***l'aide à la mobilisation des bois***	$	81 652	91 985	113	La mobilisation des bois exerce une pression sur la remise en production des aires récoltées
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en ***aide à la mobilisation des bois***	ha	400	348	87	Popularité de travaux commerciaux non admissibles à une aide financière telle que la CPRS
		Sommes investies par l'AGENCE en *Traitements sylvicoles* ***commerciaux**** *(excluant l'aide à la mobilisation des bois)*	$	885 096	644 540	73	L'état des marchés du bois a ralenti la réalisation de travaux commerciaux
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en *Traitements sylvicoles* ***commerciaux****	ha	704	529	75	L'état des marchés du bois a ralenti la réalisation de travaux commerciaux
3	Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes **investies par l'AGENCE** dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du **PPMV**	$	14 983	19 012	127	L'Agence mène plusieurs projets dans le cadre de la mise en œuvre du PPMV
4	Consolider l'engagement des propriétaires dans la mise en valeur de la forêt privée	Somme **investies par l'AGENCE** dans les activités de **transfert de connaissances**	$	45 850	39 146	85	Moins de cours aux producteurs forestiers

L'Agence a établi les cibles pour l'année 2020-2021 comme suit :

Budget de l'AGENCE (pour le PAMVFP uniquement) : 2 251 160 $

Année financière: 2020-2021

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Unité	Cibles
1 et 2	Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies par l'AGENCE en *Traitements sylvicoles* ***non commerciaux***	$	1 140 521
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en *Traitements sylvicoles* ***non commerciaux***	ha	776
		Sommes investies par l'AGENCE dans ***l'aide à la mobilisation des bois***	$	92 831
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en ***aide à la mobilisation des bois***	ha	350
		Sommes investies par l'AGENCE en *Traitements sylvicoles* ***commerciaux**** *(excluant l'aide à la mobilisation des bois)*	$	599 718
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en *Traitements sylvicoles* ***commerciaux*****	ha	490
3	Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes **investies par l'AGENCE** dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du **PPMV**	$	29 952
4	Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes **investies par l'AGENCE** dans les activités de **transfert de connaissances**	$	41 850

L'Agence a établi un plan d'action en regard des activités liées à la Subvention 2018. Les travaux se sont concentrés essentiellement sur les travaux commerciaux. Le tableau suivant montre la programmation des travaux et les résultats obtenus pour les trois années d'application de cette Subvention :

Subvention 2018 : en 2019-2020 le budget était de 544 961 $

Programmation des travaux sylvicoles du 1er avril 2018 au 31 mars 2021

Objectifs	Volet	Indicateurs	Unité	Cibles[1] 2018 - 2019	Cibles[2] 2019 - 2020	Cibles[3] 2020 - 2021	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2019-2020 prp à la cible %	Commentaires
1, 2 et 3	Traitements commerciaux	Sommes investies par le bénéficiaire en traitements commerciaux	$	496 000	496 000	532 385	483 112	544 691	110	Enveloppe sylvicole plus importante
		Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	ha	880	880	975	864	951	108	Enveloppe sylvicole plus importante
	Traitements non commerciaux	Sommes investies par le bénéficiaire en traitements non-commerciaux	$	0	0	0	0	0	100	Tel que prévu
		Nombre d'hectares réalisés en traitements non-commerciaux	ha	0	0	0	0	0	100	Tel que prévu

1 : Inclut 375 ha en travaux commerciaux, 305 ha en martelage et 200 ha en aide technique à la mobilisation des bois

2 : Inclut 400 ha en travaux commerciaux, 350 ha en martelage et 225 ha en aide technique à la mobilisation des bois

3 : Inclut 378 ha en travaux commerciaux, 336 ha en martelage et 149 ha en aide technique à la mobilisation des bois

5. Budget prévisionnel 2019-2020

En vue de l'année 2019-2020, l'Agence verra à la livraison du PAMVFP et de la Subvention 2018. En plus de ces activités régulières, l'Agence s'affairera à réaliser des projets forestiers et multiressources.

Le tableau suivant illustre les revenus et ressources financières allouées à l'ensemble des projets :

Description	Programme régulier	Programme Sbvention 2018	PPMV	Changement Climatiques	Journée forestière	PADF	TOTAL
REVENUS							
Contributions Industries	282 500 $	- $	- $	- $	- $	- $	282 500 $
Contribution MRNF	1 805 367 $	1 093 157 $	52 500 $	30 000 $	- $	8 333 $	2 989 357 $
Cotisations membres	1 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 000 $
Revenus d'intérêt	16 350 $	- $	- $	- $	- $	- $	16 350 $
Autres revenus	- $	- $	- $	21 927 $	16 000 $	56 000 $	93 927 $
Surplus année antérieure	206 735 $	- $	- $	- $	- $	- $	206 735 $
TOTAL DES REVENUS :	2 311 952 $	1 093 157 $	52 500 $	51 927 $	16 000 $	64 333 $	3 589 869 $
DÉPENSES							
Programme aménagement (Agents de livraison)	1 909 343 $	524 445 $	- $	30 000 $	- $	- $	2 463 788 $
Programme aménagement (Agents de livraison) surplus 17-18	57 658 $	- $	- $	- $	- $	- $	57 658 $
Fonds performance	1 701 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 701 $
Salaires et bm	178 423 $	25 405 $	5 372 $	20 495 $	14 044 $	53 786 $	297 525 $
Frais de déplacement et repas	7 144 $	1 595 $	1 278 $	1 432 $	956 $	1 667 $	14 072 $
Frais de représentation	3 265 $	- $	- $	- $	- $	- $	3 265 $
Equipement forestier et gps	1 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 000 $
Transfert de connaissance/recrutement	- $	- $	45 850 $	- $	- $	- $	45 850 $
Loyer	15 296 $	- $	- $	- $	- $	- $	15 296 $
Frais d'expédition (poste)	150 $	- $	- $	- $	- $	- $	150 $
Télécommunication (téléphone, télécopieur, internet)	3 800 $	- $	- $	- $	- $	- $	3 800 $
Bureautique et informatique	17 700 $	- $	- $	- $	- $	- $	17 700 $
Formation du personnel	3 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	3 000 $
Honoraires professionnels	2 569 $	- $	- $	- $	1 000 $	8 880 $	12 449 $
Assurances et licences	4 243 $	- $	- $	- $	- $	- $	4 243 $
Publicité	1 500 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 500 $
Frais bancaires	100 $	- $	- $	- $	- $	- $	100 $
Divers	3 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	3 000 $
Amortissements et immobilisations	2 060 $	- $	- $	- $	- $	- $	2 060 $
Réserve	100 000 $	541 712 $	- $	- $	- $	- $	641 712 $
TOTAL DES DÉPENSES :	2 311 952 $	1 093 157 $	52 500 $	51 927 $	16 000 $	64 333 $	3 589 869 $

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2019-2020

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén.
Patrick Léveillée-Perreault, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.
2157, rue Bourbonnière
Québec (Québec) G1T 1A9
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Rémy Gingras, ing. f., président
Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
Courriel : s.rioux@cfrq.ca

FORESTERIE VERT DEMAIN INC.
228, Chemin Mooney, C.P. 3089
Richmond (Québec) J0B 2H0
Tél. : (819) 826-6421

Richard Mongrain, ing. f.
Courriel: rmongrain@xplornet.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Steven Beaurivage, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.
9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Gabriel Beaudoin, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfny@gfny.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.
1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Virginie D'Halluin, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Frédérique Gagnon-Lupien, ing.f. resp.tech
Courriel: fgagnonlupien@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2019-2020

PROGRAMME RÉGULIER				
Activité	**Description**	**Quantité**	**Unité**	**Total**
7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FORTE COMPÉTITION	5,63	hectares	7 724,36 $
7504	DÉCHIQUETAGE	69,394	hectares	94 861,60 $
7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	144,19	hectares	112 900,77 $
7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FAIBLE COMPÉTITION	0,5	hectares	284,00 $
7620	PLANTATION - PEH	18	1000 plants	13 104,00 $
7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	36,6	1001 plants	20 348,63 $
7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	0,3	1002 plants	159,60 $
7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	463,281	1003 plants	245 596,71 $
7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	10,69	1004 plants	6 371,24 $
7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	4,575	1005 plants	2 726,70 $
7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	7,12	1006 plants	4 548,48 $
7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	25,05	1007 plants	14 893,39 $
7653	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	1	1008 plants	596,00 $
7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	188,69	1009 plants	346 545,60 $
7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	73,98	1010 plants	136 049,22 $
7761	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	4	1011 plants	7 356,00 $
7762	2E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1,3	1012 plants	2 390,70 $
7853	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 8000 À 15000 TIGES/HA	29,55	hectares	37 703,25 $
7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES/HA	62,3	hectares	98 932,40 $
7858	DÉGAGEMENT DE PEUPLEMENT NATUREL	29,97	hectares	55 114,83 $
7901	MARTELAGE FEUILLUS	270,73	hectares	39 457,44 $
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	185,29	hectares	30 363,40 $
7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS MANUELLE	34,87	hectares	9 205,68 $
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1,6	hectares	2 092,20 $
7970	JARDINAGE RÉSINEUX - MANUEL	6,8	hectares	9 057,60 $
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	75,5	hectares	75 577,34 $
7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX MANUEL	3,8	hectares	5 046,40 $
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	17,6	hectares	19 676,80 $
7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1,3	hectares	1 857,70 $
7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	6,5	hectares	9 288,50 $
7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE MANUELLE	1,3	hectares	833,30 $
7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	17,5	hectares	29 137,50 $
7986	1RE ÉCL. COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	2,84	hectares	4 112,32 $
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	8,65	hectares	12 824,98 $
8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉ	313,59	hectares	82 779,05 $
8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	17,2	hectares	18 971,60 $
8970	JARDINAGE RÉSINEUX - MÉCANISÉ	8,45	hectares	9 168,25 $
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	164,53	hectares	176 617,51 $
8972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX MÉCANISÉ	3,85	hectares	4 165,70 $
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	46,14	hectares	42 773,20 $
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	10,6	hectares	12 253,60 $
8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	2,6	hectares	3 005,60 $
8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE MANNUELLE	20,44	hectares	21 932,12 $
8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE MÉCANISÉE	34,28	hectares	18 408,36 $
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	41,8	hectares	55 468,60 $
8986	1RE ÉCL COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCANISÉE	12,26	hectares	14 344,20 $
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	23,5	hectares	28 106,00 $
Total				1 944 732,43 $

SUBVENTION 2018				
Activité	**Description**	**Quantité**	**Unité**	**Total**
7901	MARTELAGE FEUILLUS	182,43	hectares	25 364,16 $
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	170,7	hectares	27 994,80 $
7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS MANUELLE	9,9	hectares	2 576,64 $
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	33,35	hectares	43 676,05 $
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	3,8	hectares	4 248,40 $
7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE MANNUELLE	2,2	hectares	2 893,00 $
7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	6,2	hectares	10 323,00 $
7986	1RE ÉCL. COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	15,38	hectares	22 270,24 $
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	0,9	hectares	1 336,50 $
8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉ	196,12	hectares	51 075,68 $
8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	42,46	hectares	39 274,51 $
8970	JARDINAGE RÉSINEUX - MÉCANISÉ	9,23	hectares	10 014,55 $
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	106,62	hectares	115 102,84 $
8972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX MÉCANISÉ	13	hectares	14 066,00 $
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	31,68	hectares	29 462,40 $
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1,1	hectares	1 271,60 $
8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	7	hectares	8 092,00 $
8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE MÉCANISÉE	18,88	hectares	10 138,56 $
8980	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	10,28	hectares	13 641,56 $
8981	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	1,3	hectares	1 521,00 $
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	39,26	hectares	52 098,02 $
8986	1RE ÉCL COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCANISÉE	38,95	hectares	45 571,50 $
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	10,6	hectares	12 677,60 $
Total				544 690,61 $

FEFEC				
Activité	**Description**	**Quantité**	**Unité**	**Total**
7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FORTE COMPÉTITION	1,1	hectares	1 509,20 $
7504	DÉCHIQUETAGE	1,7	hectares	2 323,90 $
7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FAIBLE COMPÉTITION	2,7	hectares	1 533,60 $
Total				5 366,70 $

Annexe III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2020

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2020

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2-3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. François Marcotte

Vice-président

M. Ghislain Leblond

Membres exécutifs

M. Gaston Martineau

M. David Boisvert

M. Jean-Marc Blais

Directeurs, Directrice

M. Yves Charlebois

M. Stéphane Dionne

M. Yves Gauvreau

M. Jean-Guy Doucet

Mme Caroline Houde

M. Mario Lyonnais

M. André Morin

M. Alain Thibeault

Directeur général

M. Guy Larochelle

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lemire Lemire
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
SENC

Aux membres de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS,**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**AGENCE FORESTIERE DES BOIS-FRANCS**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2020**, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résume des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au **31 mars 2020**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondation de l'opinion avec réserve

Les produits de contributions de l'industrie, les cotisations, ainsi que les charges pour les programmes sylvicoles ne se prêtent pas à un audit complet à l'aide de procédés d'audit généralement reconnus. En conséquence, l'audit de ces éléments s'est limité à la comparaison aux dépôts bancaires des recettes inscrites aux registres comptables. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, les charges, l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, l'actif à court terme et l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section ≪ Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers ≫ du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropries pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation - Événement majeur

Nous attirons l'attention sur la note 9 des états financiers qui décrit l'événement majeur lié à la pandémie mondiale de la COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la santé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

33, rue Saint-Joseph
Warwick QC
J0A 1M0
Tél. 819-358-3254
Fax 819-358-3269
lemirecpa@telwarwick.net
www.lemirecpa.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lemire Lemire Comptables professionnels agréés Inc.

Par François Lemire, CPA auditeur, CA permis A112748

Warwick, le 27 juillet 2020

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
PRODUITS		
MFFP - Programme régulier	1 896 200 $	1 896 200 $
MFFP - Subvention 2018	544 691	505 375
MFFP - Projet FEFEC - Reboisement des friches	5 367	-
Contributions de l'industrie	307 013	319 927
Cotisations	750	900
Protocoles d'entente - Environnement Canada	-	30 725
Protocoles d'entente MRC de l'Érable	16 484	813
Protocoles d'entente Fondation de la Faune du Québec	1 032	5 000
Services professionnels rendus - MRC de Nicolet-Yamaska	1 980	2 177
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable	16 651	14 283
Services professionnels rendus - autres	28 011	8 397
Pénalités - Travaux non conformes	1 508	4 549
Remboursement destruction de travaux	-	13 494
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	10 183	18 241
TOTAL DES PRODUITS	2 829 870	2 820 081
CHARGES		
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	1 944 732	2 041 804
Subvention 2018	544 691	483 112
Projet FEFEC - Reboisement des friches	5 367	-
Ententes de services - Milieux humides	-	4 486
Ententes de services - Journée forestière	1 030	-
Salaires et avantages sociaux	295 571	249 362
Frais de déplacement et de représentation	13 931	14 397
Papeterie, dépenses de bureau, assurances permis et télécommunication	23 713	17 355
Loyer	15 366	15 193
Publicité	1 841	1 403
Formation	2 082	2 205
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	39 146	37 177
Équipement, entretien, réparation et frais d'expédition	4 479	2 978
Honoraires professionnels	2 768	2 569
Amortissement des immobilisations corporelles	3 145	1 574
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	-	111
TOTAL DES CHARGES	2 897 862	2 873 726
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**(67 992) $**	**(53 645) $**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 mars 2020

	Investi en immobili-sations	Non affecté	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 056 $	269 195 $	273 251 $	326 896 $
Insuffisance des produits par rapport aux charges	-	(67 992)	(67 992)	(53 645)
Acquisition d'immobilisation corporelles	6 733	(6 733)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 145)	3 145	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**7 644 $**	**197 615 $**	**205 259 $**	**273 251 $**

BILAN
31 mars 2020

ACTIF

	2020	2019
À COURT TERME		
Encaisse	388 714 $	60 887 $
Placements temporaires, au coût (note 3)	311 108	801 891
Débiteurs (note 4)	112 580	90 867
Charges imputables au prochain exercice	4 376	7 827
Placements à long terme encaissables au cours du prochain exercice financier (note 5)	539 027	513 000
	1 355 805	1 474 472
PLACEMENTS (note 5)	-	539 027
IMMOBILISATIONS (note 6)	7 644	4 056
	1 363 449 $	**2 017 555 $**

PASSIF

À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	452 565 $	648 705 $
Apports reportés (note 8)	705 625	1 095 599
	1 158 190	1 744 304
ACTIF NET (p. 5)		
Investi en immobilisations	7 644	4 056
Non affecté	197 615	269 195
	205 259	273 251
	1 363 449 $	**2 017 555 $**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, **administrateur**

_____, **administrateur**

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds	2 412 947	$ 2 280 319 $
Sorties de fonds	(3 087 406)	(2 716 248)
Intérêts encaissés	5 236	18 216
	(669 223)	(417 713)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	-	(539 027)
Encaissement de placements	539 027	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 733)	-
	532 294	(539 027)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(136 929)	(956 740)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 375 778	2 332 518
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 238 849**	**$ 1 375 778 $**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la somme de l'encaisse, des placements temporaires et des certificats de placement garanti venant à échéance à l'intérieur de 90 jours après la date de fin d'exercice de l'entité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu des articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q.A-18.1) et de son règlement intérieur, le 8 juin 2006. Il est un organisme de bienfaisance enregistré et est exempté de l'impôt sur le revenu. Sa mission est, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV), par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations sont revisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont:

- Les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement;
- Les provisions à l'égard des créditeurs comme les vacances courues à payer et les frais courus.

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'exploitation provenant de l'activités Contribution de l'industrie sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au participant, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

Ventilation des charges. L'Organisme se livre à plusieurs projets. Les charges de chacun des projets se composent de frais spécifiques, de frais des locaux et d'autres éléments directement rattachés à l'activité. Il assume également des frais de fonctionnement qui sont communs à l'administration de l'Agence ainsi qu'à chacun de ses projets concernés.

L'Organisation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration ne sont pas ventilées, les autres charges de fonctionnement sont ventilées selon les clés de répartition suivantes:

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Ventilation des charges (suite).

- Les salaires et charges sociales sont répartis au prorata des heures travaillées de chacune des fonctions;
- Les autres charges sont réparties selon l'utilisation spécifique de chacune des fonctions.

Apports reçus sous forme de services. L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie. La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les placements temporaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Avantages sociaux futurs. L'organisme offre un REER collectif à ses employés. Il injecte un pourcentage équivalent à celui investi par l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % du salaire brut annuel de chaque employé. La charge relative à ce régime correspond à la cotisation requise pour l'exercice.

Placements. Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

	Taux
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%

Évaluation des instruments financiers. L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Coûts de transaction. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres actifs financiers et aux passifs financiers sont ajoutés ou déduits aux fins de l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Dépréciation. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indicateurs possibles de dépréciation. Le montant de la réduction de valeur est constaté aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est constatée aux résultats.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES, AU COÛT

Les taux d'intérêts fluctuent en ce qui concerne le compte Avantage entreprise de l'organisme et ces placements sont rachetables en tout temps.

4. DÉBITEURS

	2020	2019
Contribution de l'industrie	63 978 $	52 841 $
Autres comptes à recevoir	20 747	15 118
Sous-total - Débiteurs	84 725	67 959
Intérêts courus à recevoir	27 855	22 908
	112 580 $	**90 867 $**

5. PLACEMENTS

	2020	2019
CPG, portant intérêts à des taux de 2,300 % à 2,360 % et venant à échéance en mai 2019 - RBC Placements en Direct.	- $	513 000 $
CPG, portant intérêts à des taux de 2,740 % et 2,750 % et venant à échéance en mai 2020 - RBC Placements en Direct.	539 027	539 027
	539 027	1 052 027
Placements échéant au cours du prochain exercice	(539 027)	(513 000)
	- $	**539 027 $**

Les placements encaissables au cours des cinq prochains exercices sont les suivants: 2020-2021, 539 027 $; 2021-2022, - $; 2022-2023, - $; 2023-2024, - $, 2024-2025, - $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Mobilier de bureau	15 041 $	14 305 $	736 $	920 $
Équipement informatique	34 607	27 699	6 908	3 136
	49 648 $	**42 004 $**	**7 644 $**	**4 056 $**

7. CRÉDITEURS

	2020	2019
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	409 258 $	611 206 $
Fournisseurs	5 220	9 188
Frais courus	2 768	2 569
Sommes à remettre à l'État	13 121	9 342
Salaires courus à payer	5 556	2 742
Vacances courues à payer	14 613	13 321
Sous-total - Créditeurs	450 536	648 368
Taxes de vente	2 029	337
	452 565 $	**648 705 $**

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées de projets spécifiquement identifiés mais qui, en vertu de sommes reçues au cours de l'exercice considé sont destinées à couvrir des charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

DÉTAILS:	2020	2019
MFFP - Subvention 2018	566 550 $	1 093 440 $
MFFP - FEFEC Reboisement de friches	57 633	-
Protocoles d'entente - MRC Érable	76 234	-
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable (Journée forestière)	5 208	2 159
	705 625 $	**1 095 599 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

9. ÉVÉNEMENT MAJEUR

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

La direction est au courant que cette situation pourrait toucher les activités économiques des producteurs de l'Agence.

Également, la direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date des états financiers.

10. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

L'Agence Forestière contribue à un maximum de 5,0 % de sa masse salariale annuelle afin de respecter ses obligations face au régime collectif.

11. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Agence s'est engagée en vertu d'un bail à long terme de 5 ans débutant le 1er août 2019 et venant à échéance le 31 juillet 2024 pour déterminer l'augmentation annuelle, il est convenu d'utiliser l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec selon statistique Canada avec un minimum de 1 %. Les versements minimums estimatifs pour la durée restante du bail totalisent 59 376 $ et sont répartis de la façon suivante:

2021	13 702	$
2022	13 702	
2023	13 702	
2024	13 702	
2025	4 568	
Total	**59 376**	**$**

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan d'ouverture, soit au 31 mars 2020.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur l'encaisse et les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir et si nécessaire, les dépôts à terme sont investis auprès de grandes institutions financières, ce qui rend le risque de crédit négligeable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est réduit à cause des liquidités disponibles.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 31 mars 2020, l'organisme ne court pas de risque de taux d'intérêt.

Également, il est important de mentionner que les nouveaux placements sont garantis, qu'ils portent intérêts à des taux qui varient entre 2,740 % et 2,750 % et qu'ils viennent à échéance en mai 2020.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur représentation identique à celle de l'exercice 2020.

14. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Nonobstant la note 9, aucun autre évènement donnant ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date d'autorisation des états financiers.

Annexe IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2019-2020

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

COÛTS PAR PROJET 2019-2020

	PG RÉGULIER	PPMV	FEFEC	SUBV 2018	PLCMT A TERME SUBV 2018	VÉRIF. OPÉR.	AUTRES PROJETS	TOTAL-AFBF
REVENUS								
Contributions Industries	307 012,53 $						- $	**307 012,53 $**
Contribution MFFP - prog rég.	1 843 700,00 $	52 500,00 $					- $	**1 896 200,00 $**
Contribution MFFP - Subventions 2018	- $			513 000,00 $	(513 000,00) $		- $	**0,00 $**
Contribution MFFP - Projet FEFEC	- $		63 000,00 $				- $	**63 000,00 $**
Contribution MFFP - Volet faune	- $						15 000,00 $	**15 000,00 $**
Cotisations membres	750,00 $						- $	**750,00 $**
Pénalités	1 507,95 $						- $	**1 507,95 $**
Protocole d'entente Fondation Faune Qc	- $						22 000,00 $	**22 000,00 $**
Protocole d'entente Environnement Canada	- $						- $	**0,00 $**
Protocole d'entente MRC Érable	- $						56 750,62 $	**56 750,62 $**
Entente de services MRC Nicolet-Yamaska	- $						1 979,58 $	**1 979,58 $**
Entente de services MRC Érable	- $						19 700,00 $	**19 700,00 $**
Entente de services Am.for. Coop. Wolfe	27 710,77 $						- $	**27 710,77 $**
Services professionnels autres	300,00 $						- $	**300,00 $**
Remboursement destruction travaux	- $						- $	**0,00 $**
Transfert de revenus d'intérêts antérieurs	- $			11 976,80 $	(11 976,80) $		- $	**0,00 $**
Revenus d'intérêt + ristournes	10 181,93 $			1 115,74 $	16 684,50 $	1,82 $	- $	**27 983,99 $**
Apports reportés de 2018-2019	- $			*18 598,07 $*	*1 074 841,82 $*		*2 159,53 $*	**1 095 599,42 $**
TOTAL DES REVENUS :	**2 191 163,18 $**	**52 500,00 $**	**63 000,00 $**	**544 690,61 $**	**566 549,52 $**	**1,82 $**	**117 589,73 $**	**3 535 494,86 $**
DÉPENSES								
Programme régulier conseillers	1 945 742,24 $						- $	**1 945 742,24 $**
Projet Subvention 2018	- $			545 376,47 $			- $	**545 376,47 $**
Projet FEFEC - Boisement friches	- $		5 366,70 $				- $	**5 366,70 $**
Rejets de VO	(1 009,80) $			(685,86) $			- $	**(1 695,66 $)**
Entente de service	- $						1 030,00 $	**1 030,00 $**
Salaires + bénéfices marginaux	196 364,87 $	17 479,56 $				49 047,08 $	32 679,47 $	**295 570,98 $**
Frais de formation	1 568,23 $					303,97 $	210,07 $	**2 082,27 $**
Transfert de connaissance	- $	39 146,18 $					- $	**39 146,18 $**
Déplacement et représentation	5 422,76 $	1 067,70 $				6 289,75 $	1 150,86 $	**13 931,07 $**
Bureautique	3 459,39 $					81,02 $	21,48 $	**3 561,89 $**
Informatique	10 367,86 $	360,29 $				606,43 $	752,41 $	**12 086,99 $**
Equipement forestier	163,33 $					803,59 $	- $	**966,92 $**
Assurances	3 714,30 $						- $	**3 714,30 $**
Permis, taxes et licences	36,00 $						303,00 $	**339,00 $**
Honoraires professionnels	2 767,80 $						- $	**2 767,80 $**
Loyer et location de salle	11 302,62 $					4 063,84 $	- $	**15 366,46 $**
Télécommunications	3 097,25 $	104,24 $				809,59 $	- $	**4 011,08 $**
Publicité	1 841,24 $						- $	**1 841,24 $**
Frais d'expédition	525,08 $						- $	**525,08 $**
Entretien ménager et autres	2 986,57 $						- $	**2 986,57 $**
Frais bancaires	- $						- $	**0,00 $**
Gains ou perte en immobilisations	- $						- $	**0,00 $**
Divers	- $					- $	- $	**0,00 $**
Dépenses d'amortissements	3 145,00 $						- $	**3 145,00 $**
TOTAL DES DÉPENSES :	**2 191 494,74 $**	**58 157,97 $**	**5 366,70 $**	**544 690,61 $**	**- $**	**62 005,27 $**	**36 147,29 $**	**2 897 862,58 $**
Les revenus moins les dépenses :	***(331,56) $***	***(5 657,97) $***	***57 633,30 $***	***- $***	***566 549,52 $***	***(62 003,45) $***	***81 442,44 $***	***637 632,28 $***
Apports reportés en 2020-2021			***(57 633,30) $***		***(566 549,52) $***		***(81 442,44) $***	***(705 625,26) $***

Bénéfices non répartis au début de l'exercice : *273 250,63 $*

États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mars 2020 ***Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice :*** ***205 257,65 $***

La contribution des industries inclut 2 286,35 $ reçus pour des exercices antérieurs *Immobilisations :* (7 644,05 $)

SOLDE NON AFFECTÉ DE L'AFBF : ***197 613,60 $***

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

DÉTAILS AUTRES PROJETS 2019-2020

	MIHU	MHH	ERO	REG MUN 1	REG MUN 2	JOURN FOR.	RÈGL. MUN.
REVENUS							
Contributions Industries							
Contribution MFFP - prog rég.							
Contribution MFFP - Subventions 2018							
Contribution MFFP - Projet FEFEC							
Contribution MFFP - Volet faune	15 000,00 $						
Cotisations membres							
Pénalités							
Protocole d'entente Fondation Faune Qc	11 000,00 $	11 000,00 $					
Protocole d'entente Environnement Canada							
Protocole d'entente MRC Érable		18 780,00 $	19 235,25 $	9 360,37 $	9 375,00 $		
Entente de services MRC Nicolet-Yamaska							1 979,58 $
Entente de services MRC Érable						19 700,00 $	
Entente de services Am.for. Coop. Wolfe							
Services professionnels autres							
Remboursement destruction travaux							
Transfert de revenus d'intérêts antérieurs							
Revenus d'intérêt + ristournes							
Apports reportés de 2018-2019						*2 159,53 $*	
TOTAL DES REVENUS :	**26 000,00 $**	**29 780,00 $**	**19 235,25 $**	**9 360,37 $**	**9 375,00 $**	**21 859,53 $**	**1 979,58 $**
DÉPENSES							
Programme régulier conseillers							
Projet Subvention 2018							
Projet FEFEC - Boisement friches							
Rejets de VO							
Entente de service						1 030,00 $	
Salaires + bénéfices marginaux	729,17 $	8 476,21 $	5 932,67 $			15 561,84 $	1 979,58 $
Frais de formation		210,07 $					
Transfert de connaissance							
Déplacement et représentation		745,11 $	346,46 $			59,29 $	
Bureautique		21,48 $					
Informatique		752,41 $					
Equipement forestier							
Assurances							
Permis, taxes et licences	303,00 $						
Honoraires professionnels							
Loyer et location de salle							
Télécommunications							
Publicité							
Frais d'expédition							
Entretien ménager et autres							
Frais bancaires							
Gains ou perte en immobilisations							
Divers						- $	
Dépenses d'amortissements							
TOTAL DES DÉPENSES :	**1 032,17 $**	**10 205,28 $**	**6 279,13 $**	**- $**	**- $**	**16 651,13 $**	**1 979,58 $**
Les revenus moins les dépenses :	***24 967,83 $***	***19 574,72 $***	***12 956,12 $***	***9 360,37 $***	***9 375,00 $***	***5 208,40 $***	***- $***
Apports reportés en 2020-2021	***(24 967,83) $***	***(19 574,72) $***	***(12 956,12) $***	***(9 360,37) $***	***(9 375,00) $***	***(5 208,40) $***	